

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE L'EPINE**

L'an deux mille dix-neuf
Le trente septembre

Le Conseil Municipal de la commune de L'Épine (Vendée)
dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en séance ordinaire et
dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique
CHANTOIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Septembre 2019.

Présents : M. Dominique CHANTOIN, Maire - Mme Roseline
BARANGER, Mauricette RICHARD, Nicole GROLEAU - MM. Michel
ALLAIRE, Jean-Pierre BRUNET, Adjoint - M.M. Andrée BONIN-
ROGER, Marie-France FRADET, Peggy SIRIEIX, Hervé GALLAIS,
Michel ALLEMAND, Luc BELLiard, Louis MERIAN, Marie-Ange
CHAIGNEAU, Jacques BOBIN, Jean-Marie PALVADEAU

Procuration :

M. Bruno FOUASSON à M. Michel ALLEMAND

Absentes : Mmes Alicia PIVETEAU, Sabrina PRUDHOMME

Secrétaire de Séance : Mme Peggy SIRIEIX

Objet :

Finances/

Tarifs applicables à partir de
1^{er}/01/2020

Annexé au règlement Voirie

Dans sa séance du 30 septembre 2019,
vu la délibération en date du 24/07/2019 validant le règlement de voirie,
Sur propositions de la commission Voirie sur les conditions et tarifs,
le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté par 15 pour et 2
contre, décide de valider les tarifs annexés à la présente délibération à
partir du 1^{er} Janvier 2020, présentés comme suit, occupation du domaine
public au m² par jour après la durée de la franchise de 15 jours :

- Pour les chantiers d'une journée inférieurs à 20 m² gratuit
- Pour les chantiers n'excédant pas 1 mois 0.37 €/ m²
- Pour les chantiers d'une durée supérieure
à 1 mois jusqu'à 3 mois 0.33 €/ m²
- Pour les chantiers d'une durée supérieure à 3 mois 0.21 €/ m²
- Défaut de déclaration 23.50 €/ m²

et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette
affaire.



Au registre sont les signatures,
Le Maire,
Dominique CHANTOIN